

BULLETIN OFFICIEL

DE LA

BOURSE DU TRAVAIL DE NANTES

Organe des Chambres Syndicales et Groupes Corporatifs Ouvriers du Département de la Loire-Inférieure

Publié sous le contrôle de la Commission de Rédaction

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

BOURSE du TRAVAIL

18, rue de Flandres, NANTES

Pour tous les Renseignements

S'ADRESSER AU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

ABONNEMENT

Six mois 0 80

Un an 1 50

Pour l'Étranger le port en sus.

SOMMAIRE

1. Avis. — 2. Bibliothèque. — 3. Un Avertissement. — 4. Les incidents d'Aigues-Mortes.

Partie Officielle. — 1. Comité général. — 2. Commission exécutive. — 3. Comité de vigilance. — 4. Commission de propagande. — 5. Rédaction du *Bulletin*.**Partie non Officielle.** — 1. Capitalistes et Prolétaires. — 2. Les adjudications. — 3. Liberté, Égalité, Fraternité. — 4. Statistique. — 5. Mouvement social. — 6. Bourses du Travail.

AVIS

Nous prévenons les commerçants de la Ville de Nantes que nous ouvrons un tableau à la Bourse du Travail où seront inscrits tous ceux d'entre eux qui voudront bien faire un tant pour cent de réduction sur les prix habituels aux ouvriers syndiqués et aux membres de leur famille.

Cette réduction sera subordonnée à la présentation du livret corporatif et syndical.

Cette mesure a pour but de favoriser le groupement des travailleurs en leur procurant certains avantages qui profiteront en même temps aux commerçants puisqu'elle leur fournira une nouvelle clientèle honnête et laborieuse.

Le nombre des commerçants qui sont disposés à nous accorder ces réductions sera très limité. Nous les engageons donc à suivre de suite l'exemple de

BROUSSET, CHAPÉLIER

6, RUE DE LA FOSSE

Remise de 5 % sur tout ce qui concerne la coiffure d'homme, femme ou enfant. Rayon spécial pour les articles Mode pour Dames.

MOREAU

RUE BIAISE, 2

Charbons de terre anglais et coke. Réduction de 5 % au comptant aux ouvriers syndiqués.

PHARMACIE NOTRE-DAME

21, RUE VOLTAIRE ET RUE DE FLANDRES

Médicaments supérieurs. — Sur la présentation du livret de syndiqué : Remise de 5 % sur les Tarifs les plus réduits, et 25 % sur les spécialités pharmaceutiques.

BIBLIOTHÈQUE DE LA BOURSE

L'Administration de la Bourse du Travail de Nantes prévient toutes les personnes soucieuses de l'instruction morale et scientifique de la classe ouvrière qu'elle acceptera avec plaisir tous les journaux, livres, brochures, etc., qu'elles voudraient bien offrir à sa Bibliothèque.

UN AVERTISSEMENT

Le Syndicat des Employés nous informe que certaines maisons de commerce lui font une opposition acharnée et défendent à leur personnel d'en faire partie, sous peine de renvoi immédiat.

Nous donnerons, si cela devient utile, le nom de ces patrons intolérants afin que nos amis passent devant leur boutique sans y entrer ; c'est le meilleur moyen de les amener à composition.

Nous sommes à Nantes six mille syndiqués qui, avec nos familles, représentons une population de trente mille habitants.

Le jour où nous mettrons les commerçants en question à l'index, ceux-ci verront leur chiffre d'affaires baisser considérablement. Alors ils reviendront à une plus juste idée du droit des Travailleurs.

Nous espérons qu'un simple avertissement suffira.

Les Incidents d'Aigues-Mortes

A la suite des bagarres qui se sont produites entre ouvriers français et italiens à Aigues-Mortes, lesquelles ont servi de prétexte aux manifestations italiennes, il est du devoir de tous ceux qui ont à cœur la cause de la classe ouvrière de considérer froidement mais sérieusement la question, afin d'en tirer une ligne de conduite pour l'avenir.

Nous ne pouvons nier quels sont les fâcheux effets pour les ouvriers français de l'immigration des ouvriers italiens et belges dans notre pays ; ils viennent prendre une partie du travail lorsqu'il y en a pas suffisamment pour les français et de plus ils font baisser les salaires qui sont déjà insuffisants pour satisfaire aux besoins de la vie.

Il en résulte donc pour nos nationaux deux inconvénients très graves : le premier, c'est qu'une partie d'entre eux ne trouvent pas à s'embaucher, le second

c'est que ceux qui le sont voient leurs ressources déjà si précaires diminuer. Des privations en sont le triste résultat et comme rien n'exaspère les esprits comme la faim, les têtes se montent et les ouvriers dépossédés ou qui vont l'être s'en prennent aux étrangers qui viennent leur faire concurrence.

Certes, nous ne venons pas ici jeter la pierre aux malheureux qui se sont battus avec les Italiens dernièrement et les Belges au commencement de cette année, mais nous sommes convaincus qu'ils ne se sont pas attaqués à la source de leur malheur.

D'un autre côté, ils se sont exposés eux-mêmes et ont exposé leurs camarades à deux principaux dangers qu'il est utile de dévoiler.

Le premier, c'est que ces luttes entre ouvriers de nationalités différentes sont exploitées par le parti de la guerre, c'est-à-dire par ces gens trop nombreux qui sous prétexte de patriotisme, n'ont d'autre but que de récolter des honneurs ou des richesses dans le sang humain. Il peut donc en résulter une effroyable guerre dont toutes celles que nous avons eues jusqu'ici ne peut donner qu'une faible idée, guerre qui ferait disparaître de la terre plus d'un million de travailleurs.

Le second c'est que ces luttes ne peuvent que retarder le jour où la classe ouvrière se délivrera de cette dernière forme du servage, et non la plus cruelle de toutes : *le Salarial*.

Pendant que les ouvriers se battent entre eux, les exploités se frottent les mains et se disent : « Continuez, mes amis, nous avons encore de longs jours à nous jouer de vous ». D'ailleurs, ils s'en cachent si peu, qu'ils l'impriment tout au long dans leurs journaux.

D'un autre côté, ces luttes ne peuvent amener aucun bon résultat pour les travailleurs français. A qui s'attaquent-ils,

si ce n'est à de pauvres diables qui sont chassés de leur pays par la misère et qui s'en vont où ils trouvent le moyen de gagner leur pain ? Ils font ni plus ni moins mal que les ouvriers français qui s'expatrient en Amérique pour le même motif. Ils ne sont donc pas à blâmer.

Mais ceux qui ont la véritable responsabilité des souffrances causées par l'immigration étrangère dans notre pays, ce sont ces hypocrites qui font un étalage charlatanesque, de leurs sentiments patriotiques et qui n'hésitent point à remplacer les ouvriers français dans leurs ateliers et leurs chantiers par des étrangers dans le but de faire baisser la main-d'œuvre et de mener la classe ouvrière par la faim. Les coupables sont surtout les entrepreneurs des travaux publics pour le compte de l'Etat, qui écartent presque systématiquement nos compatriotes pour donner la préférence à l'élément étranger.

C'est donc à ceux-ci qu'il faut s'en prendre, Oh ! nous ne disons pas d'employer la violence contre eux, mais il faut exiger du Parlement qu'il défende aux entrepreneurs de travaux publics, d'employer les ouvriers étrangers à moins cher que les ouvriers français et qu'il leur impose un minimum de salaire ; il faut demander qu'on charge les particuliers d'un impôt de tant par tête d'ouvrier étranger de façon à égaliser le prix de revient. Si on l'obtient on peut être certain qu'ils ne continueront pas longtemps à donner la préférence aux étrangers, car ils n'ont de sensible que la fibre de l'intérêt personnel et il n'y a qu'au point de vue de l'amour de l'argent qu'ils n'ont pas d'hypocrisie. Ils supporteront d'un cœur léger, la défaite de notre pays, la perte d'une ou deux provinces de plus, mais quand on touche à leur bourse, ils deviennent enragés.

On nous dira qu'ils ne se laisseront pas faire, qu'ils ont une majorité à la Chambre et le Sénat tout entier par dessus le marché.

Ce n'est pas une raison ; que les ouvriers le veulent sérieusement et ils forceront la main à une classe qui est au fond très poltronne et qui baisse rapidement pavillon quand on lui tient tête.

Naturellement le moyen que nous proposons n'est qu'un palliatif pour les souffrances du moment. Les travailleurs ne doivent jamais perdre de vue qu'ils ne sortiront pas de la situation précaire dans laquelle ils s'enfoncent de plus en plus, tant qu'ils ne comprendront pas qu'il faut remplacer l'âpre lutte pour l'existence par le principe supérieur de la solidarité entre tous les êtres humains.

A l'implacable formule « Chacun pour soi » il faut substituer celle plus humaine de « Tous pour chacun et chacun pour tous ! »

Il est pourtant si clair qu'en travaillant pour ses semblables on travaille pour soi-même.

LA RÉDACTION.

PARTIE OFFICIELLE

COMITÉ GÉNÉRAL

Séance du 17 août 1893

Présidence du citoyen Marchand (des Cochers); assesseurs, Wagner et Lepage; absents, Brevet, Grasset, Charrier, Mlle Guérin, Deniau, Baban, Bras, Corgnier, Martin, Pacaud, Nicolas Lannoue, David, Morice, Bourasseau, Blanchard, Menard, Plantard, Dupré, Richard (des menuisiers), Chevalier, Burlaud, Jousse, Brunet, Trévence, Goulay, Fréneau, Chapon, Langlais, Cartier, Guiguen, Fourreau, Mlle Giraud, Juvin (des tailleurs de pierre blanche), Pavy, Bidot, Vallée et Gourdon.

Les trois délégués des bouchers, charpentiers, chaudronniers, chauffeurs, chemin de fer, colleurs de papier, corroyeurs, femmes métallurgistes, ferblantiers-zingueurs, frappeurs, galochiers, ouvrières fileuses, porteurs et porteuses de pain, sculpteurs, tisseuses, vanniers, camionneurs.

Pour la lecture des procès-verbaux le citoyen Garnier fait remarquer qu'ils sont insérés au *Bulletin* et demande à passer outre.

Riou demande la lecture.

Chevé demande un vote.

A la majorité, il est passé outre à la lecture des procès-verbaux.

Le secrétaire général dépose sur le bureau « Le passé et l'avenir des Trades-Unions » et une brochure (compte rendu d'un discours à la Chambre), don de M. Le Cour.

Le citoyen Potel, coiffeur, envoie également plusieurs brochures à la Bourse.

Chevé demande si l'on peut bien accepter tous les livres ou brochures qui nous seront envoyés.

Le Tessier demande d'accepter tout ce qui nous sera donné.

Codet fait remarquer que dans une réunion ultérieure, il avait été décidé que nous accepterions tous les livres, brochures, journaux, etc., à quelque parti qu'ils appartiennent, mais que nous repousserions tout ce qui porterait atteinte à la moralité.

Jugué demande un vote d'acceptation.

Le Moux proteste contre le vote.

Après quelques observations l'incident est clos.

Chevé dit qu'il a chez lui, à la disposition de la Bourse, plusieurs volumes, don de M. Gautier, rédacteur, au *Phare de la Loire*.

Lettre du citoyen Riou, sur les événements produits le jour de l'inauguration.

Lettre des employés de commerce demandant à répondre par oui ou par non sur les questions suivantes :

1. Le droit absolu d'émettre son opinion et de discuter celle des autres, existe-t-il pour tous les délégués indistinctement ?

2. Le devoir du président de séance est-il d'assurer ce droit en protégeant chaque délégué qui en use contre les procédés d'inti-

midation et les injures ayant un caractère personnel ?

3. Quelles mesures compte prendre à l'avenir le Comité général pour assurer la dignité des réunions de la Bourse en raison du pouvoir de police que lui reconnaît l'article 10 du titre II du règlement général et les articles 5, 6 et 7 du règlement intérieur ?

Le citoyen Riou, délégué à la commission exécutive, a été témoin de l'incident Deprez-Tulève et demande l'application du règlement.

Codet fait observer que le règlement n'a encore pas été mis en exécution, mais qu'il le sera à l'avenir puisque tous les délégués l'ont en leur possession.

Le secrétaire général est chargé de répondre dans ce sens.

L'incident est clos.

Le Tessier donne sa démission à la commission des Congrès.

Lettre d'Aix, demande de fonds pour les ouvrières aux amandes, actuellement en grève.

La somme de 10 francs, mise aux voix, est adoptée.

Lettre du citoyen Colombe demandant un congé de trois jours, pour affaires personnelles. — Adopté.

Garnier demande que la commission, chargée d'étudier la situation du titulaire de l'alimentation, se réunisse avant jeudi. — Adopté.

Il est passé au vote de trois délégués pour la Commission exécutive.

Le Moux demande, avant de passer au vote, pourquoi chaque syndicat n'est pas représenté par un délégué à cette Commission.

Colombe répond au citoyen Le Moux que si sa proposition était adoptée, on pourrait en demander autant pour toutes les commissions et que les délégués seraient constamment en réunion. Conformément au Règlement général, la Commission exécutive, qui est composée de 22 membres, a pour devoir d'exécuter les décisions et de préparer le travail pour le Comité général.

Riou, avant de procéder au vote, donne sa démission de toutes les commissions.

Deprez demande s'il a toujours la confiance de la Bourse.

Plusieurs citoyens demandent le vote immédiat.

Les citoyens Hamelin, Bruneau et Temple sont nommés scrutateurs.

Résultats. — Votants, 50; majorité absolue, 26. — Les citoyens Dupré, 32 voix, élu; Ledunois, 30 voix, élu; Letessier, 30 voix, élu; Le Moux, 20 voix. — Bulletins blancs, 7.

Le citoyen Riot est nommé pour la commission du contrôle en remplacement du citoyen Mundling.

Le citoyen Tulève, rapporteur de la commission des tabacs, donne lecture de son rapport, qui est adopté à l'unanimité.

Le citoyen Ledunois dit qu'il n'acceptera son mandat à la commission exécutive qu'après la réunion de son syndicat.

Lettre du concierge de la Renaissance demandant une petite rétribution pour le sucre, etc., qu'il a fourni pendant les grèves. La somme de cinq francs, mise aux voix, est adoptée.

Le citoyen Richard fait connaître qu'un syndicat veut se former et demande l'appui moral et pécuniaire de la Bourse.

Le citoyen Tulève est d'avis, pour la formation de ce syndicat, de subvenir pécuniairement pour son installation.

Le citoyen Juguet demande que la Bourse prenne l'initiative de former un bureau provisoire dans ce syndicat.

Adopté.

Le secrétaire-adjoint, GARNIER.

COMMISSION EXÉCUTIVE

Séance du 22 août 93

Présidence du citoyen Bisseret.

Absents : Les citoyens Babonneau, Bras, Deprez, Douillet, Le Tessier, Nicolas, Riou et Tulleau.

Correspondance. — Lettre du syndicat des tailleurs de pierres blanches, changeant de délégués.

Le secrétaire général fait connaître qu'un délégué des granitiers demande à se faire entendre au sujet de leur grève.

Le délégué des granitiers fait ressortir que depuis onze semaines ils sont en grève et demande que la Bourse subvienne pécuniairement pour les soutenir.

Templé dit que la plus grande partie des ouvriers granitiers travaillent dans des usines ou chantiers.

Colombe fait connaître qu'une somme de dix francs avait été votée pour les ouvrières en amandes d'Aix et que la somme a été remise par erreur par le conciergé aux granitiers de Nantes.

Tulève dit qu'il a été question des granitiers de Nantes, mais la somme a été votée pour les ouvrières d'Aix; c'est un malentendu.

Colombe dit que les grévistes devraient faire des listes et les porter à destination des secrétaires des syndicats.

Barthès dit que tous les membres du bureau du syndicat des granitiers travaillent et que personne ne s'occupe de la question.

Le délégué des granitiers fait connaître que tous les grévistes travaillent en campagne.

Colombe propose d'écrire au secrétaire des granitiers pour demander tous les renseignements. — Adopté.

Moreau est nommé rapporteur sur la somme de dix francs versée par erreur aux granitiers nantais.

Communication d'une lettre du secrétaire général adressée au maire lui rappelant la promesse faite de participer, par voie de souscription, aux frais de l'envoi d'un délégué au congrès de Zurich; installation du service d'eau; subvention de la ville.

Le secrétaire général rend compte de l'entrevue.

1° Au sujet de la subvention, M. le maire a répondu qu'il n'y avait pas à nous en inquiéter. Tant qu'aux fournisseurs, la mairie en est responsable.

2° Le service d'eau y sera installé.

3° Sur la subvention au congrès de Zurich, M. le maire verra M. Roch, premier adjoint.

Le secrétaire général met sur le bureau 4 volumes intitulés : *Les Meurt-de-faim,*

Poésies. Martyre d'amour, Les Ruines, donnés par le citoyen Gabriel Potel.

Colombe donne connaissance des lettres de remerciements qu'il a adressées à MM. Le Cour, Gauthier et Potel.

Marchand demande de pourvoir au remplacement des citoyens David et Deprez à la Commission du *Bulletin*.

Chevé demande que le secrétaire général fasse connaître à plusieurs syndicats que quelques délégués n'assistent jamais aux réunions.

Colombe fait connaître qu'il a fait garder la composition des règlements et demande d'en faire imprimer un certain nombre.

Le nombre de 500, mis aux voix, est adopté.

Chevé fait connaître que le *Bulletin* n'est pas bien distribué par la poste.

Colombe dit qu'il a fait une réclamation à l'Administration à ce sujet.

Ledunois demande de réduire le nombre des délégués au Comité général et en propose un seul par syndicat et que toutes les propositions soient adressées à l'étude des syndicats.

Marchand n'est pas d'avis de supprimer les trois délégués; tant qu'à la question de vote, etc., chaque délégué doit s'inspirer des idées de son syndicat.

Plusieurs citoyens déposent la proposition suivante :

« A chaque proposition où le Comité général sera en désaccord, le vote par appel nominal pourra être demandé et alors le vote aura lieu par syndicat. Chaque syndicat n'aura droit qu'à une seule voix. Les délégués devront s'entendre au préalable avant le vote. »

Cette proposition est signée des citoyens Colombe, Chevé, Marchand, Barthès, Richard.

Renvoyée à la commission.

La séance est levée à 10 heures.

Séance du mardi 12 septembre 1893

Présidence du citoyen Lambert.

Absents : Moreau, Bisseret, Douillet, Braud, Riou, Babonneau, Nicolas, Deprez et Ledunois.

Excusés : Juguet et Chevé.

Lettre du citoyen Marchand donnant sa démission de toutes les commissions.

Lettres des Syndicats des Chapeliers et des Coiffeurs demandant adhésion à la Bourse. — Adopté.

Le citoyen Colombe fait connaître qu'il a envoyé deux lingères chez M. Eustache, à Saint-Nazaire, et ce dernier n'a pas payé le prix convenu et a même retenu la malle à une des lingères, etc. Le citoyen Colombe fut obligé d'aller lui-même retirer la dite malle.

Après avoir pris quelques renseignements, il a écrit à la Bourse de Saint-Nazaire pour poursuivre le sieur Eustache.

La Commission exécutive, à l'unanimité, a décidé de faire poursuivre le sieur Eustache devant la jurisprudence et de prendre un avocat pour la défense.

Lettre du Syndicat des Couvreur, demandant la révision du Règlement général, au sujet de la Commission exécutive. (Renvoyé à la commission des règlements.)

Lettre de la Bourse de Paris, adressant un certain nombre de questionnaires sur la grève générale.

Lettre de l'Union fédérative de Bordeaux, demandant à fournir les principaux faits sur l'organisation syndicale, pour l'insérer au bulletin quotidien qui doit paraître le 15 courant.

La Commission exécutive, à l'unanimité, vote une somme de 10 fr. pour la Bourse de Roanne, qui a vu sa subvention supprimée.

Il est passé à l'élection d'un membre pour la Commission des finances, en remplacement du citoyen Marchand, démissionnaire.

Résultats du vote : Votants, 10; majorité, 6. Tessier, 4; Dupré, 3; Tulleau, 1; Lambert, 1. Abstention, 1. — Ballottage.

2^e tour. — Résultats : Dupré, 5 (élu); Tessier, 4; abstention, 1.

Le citoyen Tulève dit que la permanence est très mal faite et demande que lorsqu'un membre manque deux fois, il soit mis à l'ordre du jour du Comité général.

Le citoyen Garnier demande de mettre un livre pour le contrôle de la permanence. — Adopté.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire-adjoint, GARNIER.

COMITÉ DE VIGILANCE

Réunion du 5 septembre

Président : Huchet.

Assesseurs : Charrier, Orseau.

Le secrétaire du Comité se fait excuser de ne pouvoir assister à la réunion et est remplacé par le citoyen Chevé.

Chasle, vu le petit nombre des membres présents (60 environ), demande si on peut siéger; tant qu'à lui, il ne le croit pas.

Le Moux pense le contraire, car tous les membres ont été convoqués; et que s'ils n'assistent pas ce soir à la réunion, c'est qu'ils sont empêchés, et ajoute que cela pourrait avoir de fâcheuses conséquences pour l'avenir, par exemple lorsque nous aurions de graves décisions à prendre.

Plusieurs citoyens sont de cet avis.

Garnier dit: Le règlement porte que toutes les décisions prises en assemblée sont valables, quel que soit le nombre des membres présents, s'ils décident de siéger.

Plusieurs membres se plaignent de ne pas recevoir leurs convocations en temps et lieu; d'autres, de ne pas les recevoir du tout.

Les secrétaire général et adjoint affirment que les convocations sont faites régulièrement. Ils demandent qu'un membre de la commission de contrôle soit convoqué pour vérifier lesdites convocations, le samedi soir, avant leur mise à la poste.

Plusieurs citoyens croient qu'il y a un peu de la faute de l'Administration des Postes; deux abonnés au *Bulletin* ne l'ont pas reçu, après deux envois successifs.

Sur la demande de Colombe, une commission composée des citoyens Huchet, Garnier et Colombe est nommée pour faire une réclamation près du Directeur des Postes s'il y a lieu.

Le citoyen Plantard, conseiller prud'homme, fait connaître, au nom de ses camarades, ce qui s'est passé au sujet de leur démission. Leur conduite est approuvée.

A ce sujet, la proposition suivante est déposée sur le bureau et signée des citoyens Colombe, Garnier, Brault, Richard, Olivier :

« Nous demandons qu'une commission spéciale, composée de sept membres, prépare le plus tôt possible un projet de révision des catégories et des listes d'inscription pour faire circuler dans les ateliers

afin de préparer les listes de vote de l'année prochaine.»

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

La commission est composée des citoyens Plantard, Le Tessier, Ledunois, Leguevel, Le Moux, Huchet, Guinet.

La séance est levée à 10 heures.

Le secrétaire de séance, CHEVÉ.

COMMISSION DE PROPAGANDE

Réunion du 26 août 1893

La séance est ouverte à 9 heures.

Sont présents : Ribrac, Colombe, Moreau, Tulève.

Absents : Jousse, Riou, Brevet.

Correspondance. — Lettre des garçons bouchers portant à la connaissance de la Commission que leur syndicat ne fonctionne presque plus et que leur secrétaire est mis à l'index. Ils demandent deux délégués pour leur réunion plénière du jeudi 31 août. Les citoyens Moreau et Garnier sont désignés.

Colombe communique à la Commission que MM. Martigné et Mesplède refusent de payer le tarif consenti à la suite de la grève et que la Chambre syndicale des scieurs mécaniques et monteurs en caisses demande deux délégués pour assister à leur réunion du 28 août. Les citoyens Ribrac et Tulève sont désignés.

Le Syndicat des ouvriers métallurgistes de Couëron demande deux délégués pour le samedi 16 septembre, à 8 heures du soir. Les citoyens Colombe et Tulève sont désignés. Le citoyen Colombe déclare qu'il lui sera peut-être impossible de s'y rendre. Dans ce cas, le citoyen Ribrac devra le remplacer.

Le citoyen Ribrac, au nom de Mmes Caudet, Huef, Avenant et Lebert, du syndicat des ouvrières fileuses, prépareuses et lisseuses, demande à la commission de propagande de convoquer extraordinairement leur corporation et il ajoute que le syndicat est presque dissous.

Après une discussion à laquelle tous les délégués prennent part, il est décidé de les réunir à la Bourse du travail le dimanche 10 septembre, à 9 heures du matin. Il est également adopté de faire appel à la corporation, au moyen de circulaires distribuées par la Bourse.

Les citoyens Ribrac et Tulève sont désignés pour assister à cette réunion.

La séance est levée à 10 heures.

Réunion du 2 septembre 1893

La séance est ouverte à 9 heures.

Sont présents : Colombe, Moreau, Ribrac, Tulève.

Absents : Jousse, Riou, Brevet.

Correspondance : Lettre du citoyen Coignet donnant les renseignements demandés.

Après un échange d'observations à ce sujet, la séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 9 Septembre 1893.

Sont présents : Colombe, Tulève, Ribrac.

Absents : Brevet, Jousse, Moreau, Riou. Lettre des ouvriers du port demandant

un délégué pour leur réunion du soir même. Le citoyen Tulève est désigné.

Lettre du syndicat des Tailleurs de pierres blanches demandant un délégué pour leur réunion du 10 Septembre afin de leur fournir divers renseignements.

Communication du syndicat métallurgiste de Couëron annonçant que leur réunion du 16 est reculée à une date qui n'est pas encore fixée.

Le secrétaire général n'ayant reçu aucune réponse du syndicat des ouvrières fileuses, prépareuses et lisseuses, ignore si il tiendra la réunion qui avait été annoncée pour le dimanche 10 à 10 heures du matin. Malgré cela, les délégués désignés Tulève et Ribrac devront se présenter à la réunion.

La séance est levée à 9 heures.

Le secrétaire, TULÈVE.

RÉDACTION DU « BULLETIN »

Réunion du 21 août 1893

Présents : Chevé, Marchand.

Excusé : Codet.

Absents : David, Deprez.

Lecture d'une lettre relative à l'adjudication du nouveau Musée. La commission décide que l'auteur, le camarade Le Moux, sera convoqué par lettre pour la réunion du 28 courant, le texte devant être modifié avant l'insertion.

Il est également décidé que le citoyen Ribrac sera invité à assister à cette réunion pour une communication intéressant le *Bulletin*.

La séance est levée à 9 heures 3/4.

Réunion du 28 août 1893

Présents : Chevé, Marchand.

Excusé : Codet.

Absents : Deprez, David.

Le citoyen Chevé donne lecture de la lettre du camarade Le Moux, modifiée, pour l'insertion, avec commentaires.

Le citoyen Le Moux, présent, accepte les modifications faites à sa lettre.

Colombe est chargé de faire la copie du procès-verbal de séance du Comité général du 22, le texte n'en étant pas très clair.

Séance levée à 9 heures 10.

Le secrétaire, MARCHAND.

Réunion du 4 septembre 1893

La séance est ouverte à 9 heures.

Présents : Codet, Chevé.

Absents : Deprez, Marchand, David.

Lettre du citoyen Marchand donnant sa démission de la commission du *Bulletin*. Renvoyée au Comité général.

Le citoyen David, remplacé comme délégué au Comité général, cesse de faire partie de la Commission.

Le secrétaire général donne lecture d'un article de J.-B. Clément, intitulé : *Liberté, Egalité, Fraternité!* et en demande l'insertion au *Bulletin*. (Adopté.)

Chevé est désigné provisoirement pour remplir les fonctions de secrétaire de la commission.

Le secrétaire général est chargé de remettre le lendemain à l'imprimerie la copie des articles préparés.

La commission décide de se réunir vendredi prochain, à 8 heures.

La séance est levée à 10 heures.

Réunion du 11 septembre 1893

La séance est ouverte à 8 heures.

Présents : Codet, Chevé.

La séance est complètement consacrée à la correction des épreuves du *Bulletin*.

La séance est levée à 10 heures 1/2.

Le secrétaire, CHEVÉ.

PARTIE NON OFFICIELLE

Capitalistes et Prolétaires

Nous avons reçu, il y a quelque temps, la communication suivante que le défaut de place nous avait obligé d'ajourner et que nous sommes heureux aujourd'hui de soumettre à l'appréciation de nos lecteurs :

Aux délégués de la Bourse du travail

Si les arguments que je vous soumets ci-dessous, concernant la loi de l'offre et de la demande, peuvent être utiles à la cause des travailleurs de toutes professions, je vous autorise d'en faire l'usage que vous jugerez à propos.

G. P.

Préliminaires

Si tous les travailleurs, à leur vie de misère, réfléchissaient un tant soi peu et de même sur leur droit et leur devoir, ils répondraient de la bonne manière à ces patrons, nous mettant en évidence la loi de l'offre et de la demande en ce qui concerne le capital et le travail, mettant en parallèle dans leurs arguments sans valeur du célèbre Newton, la loi de « l'attraction ».

Qu'on me permette, pour tous les travailleurs, de répondre à ces patrons égoïstes qui, à la place du cœur, ont un morceau de marbre et de mettre sous leurs yeux obscurcis par la bêtise ce que pense un penseur profond, Lamennais, du Capitaliste et du Prolétaire.

Dans leur petit savoir, les patrons signataires de la lettre de remerciement au renégat Yves Guyot citent la loi découverte par Newton en voyant une pomme tomber d'un pommier sous lequel le grand homme était assis..., mais ils oublient de nous citer une loi tout autant contingente qui travaille tout comme l'autre à l'harmonie de la Nature... et cette loi est celle de la gravitation par laquelle tout corps cherche son centre de gravité.

Dans la société comme dans la nature, il est différents corps obéissant aux lois harmoniques de l'attraction, de la gravitation et de la répulsion; mais dans la nature, ces lois appliquées par un être essentiellement intelligent ne produisent point le chaos dans lequel se débat, à cette heure, notre société moderne. En général, et cela vient tout simplement que l'Etat quel qu'il soit doit être un être essentiellement intelligent, par égoïsme et par mépris des travailleurs fait une mauvaise application de ce qu'il y a de plus sacré au monde : de la liberté. De la liberté en ce que l'Etat, composé d'hommes ayant des ramifications dans les corps sociaux possesseurs du ca-

pital, donne tout droit, tout privilège, toute force à ceux qui font partie de ces corps..., d'où lutte avec la classe des non-possédants..., répulsion constante alors de l'Etat et de ses privilèges contre les prolétaires et leurs tendances de gravitation..., tendances des plus louables puisqu'elles consistent à les faire sortir de l'abjection, de la misère où ils se débattent depuis des siècles.

Mais quoi que fasse l'Etat, mais quoi que fasse le Capitaliste contre les tendances des prolétaires voulant obéir à la loi de la gravitation, c'est-à-dire à la loi de la perfectibilité qui leur est due par la raison, la justice, le droit, la source de toute paix et de tout vrai bonheur, pour le présent et l'avenir, ils n'en arriveront pas moins à trouver leur centre de gravité, en prenant, un jour, part à la confection des lois qui, pour eux, sont pleines des plus funestes conséquences. Quand cela sera, messieurs les patrons, signataires de la lettre de remerciements au rénégal Yves Guyot, pourront alors nous citer, à nous pauvres ignorants mercenaires, à nous pauvres esclaves modernes, la loi de « l'attraction » découverte par Newton, car les prolétaires, non point inconsciemment, auront obéi aux deux lois qui doivent seules faire leur bonheur... aux lois de l'attraction et de la gravitation... oui les prolétaires obéiront à ces deux lois, leur part de pouvoir devant avoir pour eux de « l'attraction ». Et leur bonheur, de même que celui de leur famille, leur imposant de chercher à prendre une bonne place au banquet de la vie, ils chercheront par cela même leur centre de gravité. J'espère qu'ils sauront sous peu le trouver en étant unis et pleins de sagesse.

Cela dit, j'en arrive à mettre sous les yeux de ces patrons en cause l'opinion de Lamennais sur le capitaliste et le prolétaire :

En ce qui touche l'ordre individuel domestique ou économique, nous entendons par peuple les prolétaires, c'est-à-dire ceux qui ne possédant rien vivent uniquement de leur labeur. Peu importe le genre de travail ; et ainsi il existe des prolétaires de toutes conditions, de toutes professions. Seulement le plus grand nombre subsiste d'un travail corporel.

Ils ont sans doute sur l'esclave ancien un avantage immense quand on le considère abstractivement ; ils s'appartiennent de droit ; ils peuvent à leur gré disposer d'eux-mêmes, agir ou ne pas agir, en un mot vouloir, et cette faculté dont la loi garantit l'exercice, leur est reconnue sans contestation.

Mais si leur volonté est exempte de contrainte directe, elle est soumise habituellement à une sorte de contrainte morale souvent absolue.

En effet, nous venons de dire que le prolétaire est l'homme qui vit de son travail et qui ne pourrait vivre s'il ne travaillait.

Ainsi le prolétariat a pour terme correspondant le salaire ou la rétribution accordée par le capitaliste en échange du travail. La nécessité de vivre rend donc le prolétaire dépendant du capitaliste, le lui soumet irrésistiblement, car dans la bourse de ce-

lui-ci est la vie de celui-là. Que cette bourse se ferme, que le salaire vienne à manquer à l'ouvrier, il faudra qu'il meure, à moins de mendier, autre servitude plus humiliante, plus dure ! et, en outre, la loi punit la mendicité comme un délit. Imagine-t-on une dépendance comparable à celle-là, comparable à une dépendance fondée sur le droit absolu de vie et de mort ?

Le prolétaire dépend en second lieu du capitaliste, quant à la quotité du salaire. Ce n'est pas qu'il ne puisse le débattre ; mais, d'une part, la législation, telle au moins que les tribunaux l'interprètent et l'appliquent, favorise constamment le capital aux dépens du travail ; et, d'autre part, le capitaliste pouvant toujours attendre, tandis que le travailleur ne le peut pas, et, dès lors, maître des conditions du contrat réciproque, fixe seul, en réalité, sauf la concurrence entre les capitalistes eux-mêmes, le salaire ou le prix du travail.

Le capitaliste et le prolétaire sont donc entre eux de fait à peu près dans les mêmes relations que le maître et l'esclave des sociétés antiques ; aussi le mal même est-il resté : On dit le maître et l'ouvrier, et l'on dit très vrai.

Qu'était l'esclave à l'égard du maître ? Un instrument de travail, une partie, et la plus précieuse de sa propriété. Le droit reçu attachait radicalement à l'esclave ce caractère de chose possédée, et la contrainte physique le forçait à l'obéissance. Des chaînes et des verges étaient la sanction de ce droit monstrueux de l'homme sur l'homme.

Qu'est, aujourd'hui, le prolétaire à l'égard du capitaliste ? Un instrument de travail. Affranchi par le droit actuel légalement libre de sa personne, il n'est point, il est vrai, la propriété vendable, achetable de celui qui l'emploie, mais cette liberté n'est que fictive.

Le corps n'est point esclave, mais la volonté l'est. Dira-t-on que ce soit une véritable volonté que celle qui n'a le choix qu'entre une mort affreuse, inévitable, et l'acceptation d'une loi imposée ?

Les chaînes et les verges de l'esclave moderne, c'est la faim. Nous ne contestons pas, certes, le progrès moral ou la reconnaissance du droit, et ce progrès est grand parce que, en relevant la dignité humaine et en consacrant le principe fécond de l'égalité naturelle, il en prépare un autre ; parce qu'il produira tôt ou tard le fait social qui lui correspond logiquement. Mais, dans l'état présent des choses, la condition du prolétaire, supérieure moralement, est, en ce qui tient à la vie physique, souvent au-dessous de celle de l'esclave. Car enfin l'esclave était au moins toujours assuré de la nourriture et du vêtement, d'un abri pour s'y réfugier le soir, de soins pendant la maladie, à cause de l'intérêt que le maître avait à le conserver, et le même intérêt empêchait qu'on ne l'accablât sous le poids d'un travail excessif.

Tandis qu'on peut impunément accumuler sur le prolétaire les fatigues les moins tolérables, et que jamais il n'est sûr du lendemain, s'il souffre qui s'en inquiète ? S'il meurt qui le sait ? Un autre lui succède : tant les rangs sont pres-

sés, tant la faim est prompte à remplir ces places.

Ainsi voilà le sort du pauvre : dépendre entièrement de qui l'emploie. Vivre quand on occupe ses bras, quand le riche a quelque profit à tirer de lui, mourir quand le travail lui manque ou quand le salaire est insuffisant. Est-ce là oui ou non de l'esclavage ?.....

Après cela qu'on vienne nous parler de la loi de l'offre et de la demande, telle qu'elle existe de nos jours... et de la loi de l'attraction.

O Newton, tu ignorais sans doute en découvrant cette loi, que certains patrons de la ville de Nantes la feraient servir à la défense de leur cause qui est des plus mauvaises ?

A bons entendeurs salut !

G. P.

LÉS ADJUDICATIONS

Nous avons reçu de notre camarade Le Moux, couvreur, à propos de l'adjudication du Musée de peinture, la lettre qui suit.

Nous possédions cette lettre avant l'apparition de notre dernier *Bulletin*, mais, à grand regret, l'abondance des matières nous avait obligé d'en ajourner l'insertion :

Nantes, le 29 juillet 1893.

A la rédaction du *Bulletin* de la Bourse du travail de Nantes.

Camarades,

Au commencement de l'année 1893, les ouvriers peintres, menuisiers, serruriers demandaient à leurs patrons une légère augmentation de salaire.

Ils refusèrent en prétextant qu'ils ne gagnaient rien sur leurs entreprises, qu'ils réussissaient à peine à joindre les deux bouts!!!

Eh bien ! à peu de distance, ils viennent de s'infliger eux-mêmes un démenti des plus formels par les rabais qu'ils ont consenti aux travaux du Musée de peinture de Nantes.

L'architecte qui a fait les devis approximatifs pour chaque catégorie, n'a laissé, bien entendu, à chacune, le moins possible de bénéfice à réaliser.

Quoique cela, ces bons entrepreneurs ont trouvé encore qu'ils auraient trop à gagner et ont souscrit à un prix dérisoire.

Ils feront le travail à moitié prix (deux d'entre eux surtout), sans doute afin de montrer aux ouvriers qu'il est impossible d'améliorer leur situation et pour bien prouver l'intérêt que l'on porte à ceux qui produisent tout et ne possèdent rien.

Peu leur importent ces rabais, les ouvriers ne sont-ils pas là pour les supporter ; ne sont-ils pas les bêtes de somme de la bourgeoisie. Ils miseront un peu plus et les patrons empêcheront quand même les gros bénéfices sur lesquels ils comptaient.

Mais la bonne exécution de ce monument n'en souffrira-t-elle pas aussi, car nous estimons qu'il est impossible que les conditions portées au cahier des charges soient respectées avec de pareils rabais :

La construction de ce musée devait coûter... ..	4.522.809 fr.
Nos estimables patrons ne prennent que.....	4.261.650 fr.

D'où un rabais de..... 0.261.159 fr. sans les centimes et l'enregistrement.

Que fera-t-on de ce boni ? servira-t-il à gros-

sir les honoraires ou à dédommager la ville des frais de la réception ratée du mois de juin ?

Dans tous les cas, je suis persuadé qu'il ne servira pas à venir en aide aux victimes de ce travail grande vitesse s'il s'en produit, ni à augmenter la subvention minuscule de la Bourse du Travail.

Mais non, j'y pense. Cette somme sera mise à la disposition de la Guerre, pour mobiliser des troupes, lors de la grève générale.

Qui l'aura provoquée ?.....

LE MOUX, *Couvreur.*

Dans presque toute la presse nous entendons prôner les bienfaits des adjudications.

Quant à nous, nous devons dire d'abord que nous ne ferons pas de chiffres, ayant en horreur la mathématique, nous voulons seulement vous faire connaître notre idée sur ce genre de marché, que nous considérons comme lésant au plus haut degré les intérêts des ouvriers.

En effet, nous avons beau nous creuser la tête, nous ne voyons là qu'une cause de plus — ajoutée à tant d'autres — de l'avilissement du salaire du travailleur.

Quel est donc le but de l'Etat ou des diverses administrations en mettant leurs travaux en adjudication ? Le lecteur a sans doute deviné la réponse : c'est pour que le prix des travaux descende au plus bas chiffre, et, par cela même, que le bénéfice soit le plus gros possible pour ceux qui en profitent.

On nous objectait dernièrement que l'adjudication était une chose démocratique faite pour empêcher les criaileries, empêcher les gros capitalistes et les amis des amis de tout accaparer, et, enfin, que tout le monde était à même d'y prendre part, même les associations ouvrières.

Blague que tout cela ! Ce sont justement les gros capitalistes qui en profitent, eux seuls peuvent sans craindre souscrire avec des rabais énormes. Ils n'hésitent pas, pour réaliser quand même des bénéfices, d'employer toutes sortes de procédés, entre autres celui-ci — le plus grave pour les travailleurs — de diminuer le salaire de leur personnel sans s'occuper s'il est en rapport avec la cherté de la vie.

Si celui-ci n'accepte pas, ces employeurs ne sont malheureusement pas en peine d'en trouver un autre, plus ou moins capable, c'est vrai ; mais pourvu que le travail soit fait — du moins en apparence — cela leur suffit.

Ne pourrait-on pas, au lieu d'adjudication en conservant, bien entendu, aux travaux leurs prix réels, établir autre chose : par exemple, un concours auquel pourraient prendre part même les associations ouvrières ? Voilà qui serait, croyons-nous, plus démocratique ; le petit y aurait plus d'accès et cela n'entraînerait pas de si fâcheuses conséquences pour l'ouvrier.

Pour nous autres, travailleurs qui employons tous nos efforts à centraliser le plus possible les travaux, l'adjudication a encore un autre mauvais côté, celui de voir quelquefois un patron étranger à la localité être déclaré adjudicataire des travaux et amener pour leur exécution une quantité d'ouvriers, alors que ceux de la localité battent le pavé.

Nous ne croyons pas que les ouvriers partisans des adjudications aient réfléchi à leurs funestes conséquences, car il est hors de doute que leurs idées auraient changé sur la soi-disant efficacité de ce système.

Il est regrettable que beaucoup d'entre nous ne comprennent pas encore tout l'intérêt qu'ils ont à se grouper en syndicat ; c'est là notre meilleure politique à nous travailleurs, c'est celle qui nous débarrassera de tout le mal qui nous ronge et qui nous permettra d'adoucir notre situation dans la société actuelle.

J. CHEVÉ.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ!

Malgré cette grande révolution de 1789, malgré cette fameuse Déclaration des droits de l'homme, où en sommes-nous, citoyens ? Est-ce à dire que rien n'a été fait ? Oh ! non, il a été fait beaucoup pour les uns, mais rien n'a été fait pour les autres.

En 1789, la société était divisée en trois classes : le clergé, la noblesse et la bourgeoisie. Aujourd'hui, il s'en présente une quatrième : le peuple. Présentement le clergé est agonisant, la noblesse perd de plus en plus de son prestige, seule la bourgeoisie triomphe. Quant au peuple, il commence à ne plus vouloir rester le bon mouton que ces trois classes ont tondu à merci pour, après, s'en disputer la laine. Il s'aperçoit que, lui aussi, il est une force, et qu'il a en main le plus puissant des capitaux : le travail !

Malgré les leçons de l'histoire, ces trois classes sont restées liguées contre la quatrième : le clergé continue à exploiter la crédulité humaine en dépit des découvertes scientifiques, et tâche d'en vivre le plus grasement possible ; la noblesse, qui ne tient plus à ses titres, que pour la forme, s'est lancée dans l'agio et les spéculations industrielles ; la bourgeoisie s'est accrochée à cette dernière pour monter, avec ses capitaux, de grandes manufactures, des usines pour exploiter le sol et le sous-sol, et avec eux la quatrième classe, c'est-à-dire celle des travailleurs. Donc, intrigants, parasites, exploiters ou exploités, voilà de quoi se compose la société.

Je vous le demande, citoyens, dans de pareilles conditions, la bonne harmonie, l'ordre sont-ils possibles ? Se peut-il qu'on vive en paix dans une société divisée en quatre classes, et dont la plus nombreuse, la plus intéressante, celle des producteurs, est sous la domination des trois autres ?

Pour bien nous rendre compte de la situation fautive, disons le vrai mot, dangereuse, dans laquelle cette division nous jette, ayons le courage, quand bien même nous le saurions tous, de regarder encore ce qui se passe autour de nous.

Commençons par arpenter les rues où le luxe et la misère se heurtent d'une façon si menaçante. Qu'y voyons-nous ? Dès cinq heures du matin, des hommes, des femmes, des enfants fatigués encore de la veille, qui courent pour arriver à la cloche

et vont s'engouffrer pèle-mêle dans les manufactures, dans les usines, dans les ateliers trop étroits et malsains. Ils vont se constituer serfs et prisonniers jusqu'au soir, ayant à peine une heure dans la journée pour reprendre haleine et manger sur le pouce, un peu de n'importe quoi sur un morceau de pain. S'ils ont soif, la fontaine est au coin : Un monstre de la Fable leur vomit, comme aux chevaux, de quoi les abreuver. Puis viennent ensuite, entre huit et neuf heures du matin, les bureaucrates, les employés d'administration, les teneurs de livre qui comptent comme feu Barème, les employés de commerce, autre espèce d'exploités que l'on appelle des messieurs parce que le paletot et le chapeau sont d'ordonnance pour eux. Ils s'en vont aligner des chiffres, dresser des bilans, établir des dividendes, brasser des affaires, remuer de l'or à la pelle à en attrapper des courbatures, et tout cela, à raison d'un tant par an qui les condamne à l'habit rapé, aux souliers rapiécés, au chapeau retapé. Il leur faut une tenue pour faire honneur à la maison qu'ils représentent et à ceux qui la commanditent !

Ils en savent un peu plus que les travailleurs manuels, mais ils ne vivent pas mieux ; ils en savent beaucoup plus que leurs chefs, mais ils vivent moins bien.

Arrivent ceux qui ont jeté le manche après la cognée, et avec — leur dignité. N'osant pas le voler, ils vous demandent un sou pour avoir du pain. Les uns sont hors d'âge ; ils ont blanchi sous le harnais du serf. Ils sont écopés, courbés, rattatinés, abrutis. Il leur manque pour travailler ou la force ou un membre. Ils attendent, en s'humiliant, d'avoir l'âge et les protections exigées pour forcer les portes d'un hospice ; mais les trois quarts sont ramassés avant au coin d'une borne et fourrés en prison.

Ça et là, le rouge au front et le cœur serré, ce sont des ouvriers honnêtes et laborieux qui battent les pavés de la rue et s'en vont de porte en porte demander du travail. Ils vont mettre à la disposition des exploiters leurs bras vigoureux, leur bon vouloir, leur force, leur adresse. Ils s'offrent comme une marchandise avariée et on les traite de même ! La *marchandise-homme* abonde sur le marché, les exploiters en font fi ! A chaque refus, leur sang ne fait qu'un tour : ils savent qu'on a faim chez eux et que la faim n'attend pas. Ils songent à la ménagère en larmes, cherchant dans sa pauvre imagination et dans son cœur le moyen de résoudre l'impérieux problème de faire la soupe pour les enfants et d'avoir du lait pour le dernier né !

Et des femmes, des femmes aussi arpentent les rues, cherchant du travail et du pain ! Qu'elles soient veuves ou filles, que nous importent, elles sont mères, elles ont des enfants qui crient la faim et elles ne veulent pas descendre le soir dans la rue, pour les faire vivre à l'aide de ressources dont ils rougiraient un jour, et dont elles-mêmes mourraient de honte et de désespoir.

A côté de ces vaillants et de ces vaillantes, et sans se douter de tout cela, circu-

lent ceux qui n'ont jamais fait œuvre de leurs dix doigts, et qui se croient créés et mis au monde pour ne rien faire.

Et, chose étrange, non sans incroyable laissez-moi dire révoltant, ça ne compromet que moi, pendant que les traîne-misères, les va-nu-pieds, les mal-nourris, les mal-vêtus, les mal-chaussés à faire rire d'eux se traînent péniblement sur les trottoirs et y tombent quelquefois de faiblesse et de dégoût, les bien-nourris, les bien-vêtus, les bien-chaussés se prélassent dans des voitures somptueuses traînées par des chevaux qui ont l'air de le savoir.

Et cela se passe dans une société qui écrit en gros caractères sur tous ses monuments :

Liberté, Egalité, Fraternité.

Ne serait-ce pas risible si ce n'était profondément révoltant.

J.-B. CLÉMENT.

STATISTIQUE

Des Placements opérés par la Bourse du Travail du 1^{er} Juillet au 31 Août 1893

HOMMES

Corporations	Offres	Demdes	Placés
Ajusteurs.....	3	25	3
Boitiers.....	6	»	»
Boulangers.....	59	59	59
Brossiers.....	»	1	»
Chapeliers.....	1	1	1
Charpentiers.....	6	5	3
Chaisiers.....	2	1	»
Chaudronniers.....	2	20	4
Charrons.....	3	1	»
Chauffeurs-mécaniciens	2	9	2
Camionneurs.....	»	12	»
Courantins.....	1	9	1
Corroyeurs.....	»	10	»
Couvreurs.....	1	9	2
Cordiers.....	»	2	»
Comptables.....	»	4	»
Cochers.....	»	8	»
Confiseurs.....	»	2	»
Coiffeurs.....	»	1	»
Cordonniers.....	1	4	1
Carrossiers et Selliers..	3	4	»
Cuisiniers.....	»	2	»
Dessinateurs.....	»	1	»
Domestiques.....	»	3	»
Doreurs.....	»	1	»
Empl. de commerce...	»	15	»
Ferblantiers.....	3	9	3
Forgerons.....	3	20	3
Frappeurs.....	»	17	»
Garçons de magasin...	»	6	»
Garçons m ^{ds} de vins...	»	1	»
Garçons de café.....	»	2	»
Garçons épiciers.....	»	1	»
Granitiers.....	3	4	3
Infirmiers.....	»	1	»
Imprimeurs.....	»	1	»
Jardiniers.....	2	6	2
Lithographes.....	»	1	»
Maçons.....	»	7	»
Manœuvres ou Hommes de peuvre.....	1	37	1
Maréchaux.....	1	»	»
Menuisiers.....	6	32	6
A reporter.....

Corporations	Offres	Demdes	Placés
Report.....
Mouleurs.....	7	5	2
Ouvriers en Voitures..	»	1	»
Peintres.....	1	12	1
Photographes.....	»	1	»
Plâtriers.....	»	1	»
Plombiers-Zingueurs..	»	1	»
Raffineurs.....	»	1	»
Relieurs.....	1	3	1
Riveurs.....	»	4	»
Savonniers-Huilliers...	»	1	»
Scieurs mécaniques et monteurs en caisses.	»	3	»
Serruriers.....	2	22	3
Sculpteurs.....	1	1	1
Tailleurs de pierre blanc.	»	3	»
Tapissiers.....	»	1	»
Terrassiers.....	»	1	»
Teinturiers.....	»	1	»
Tourneurs-robinettiers	1	2	1
Tourneurs sur métaux.	»	5	»
Tourneurs sur bois....	»	1	»
Tunneliers.....	3	1	3
Typographes.....	»	1	»
Valets de Chambre....	1	1	»
Voyageurs de Commerce	»	2	»
TOTAUX.....	126	429	106

Nombre de journées faites en dehors du Placement définitif : 712.

FEMMES

Corporations	Offres	Demdes	Placés
Apprenties tailleuses..	1	»	»
Apprent. p. le commerce	1	»	»
Bonnes à tout faire....	3	11	1
Bonnes d'enfants.....	»	1	»
Couturières.....	1	3	»
Cuisinières.....	»	4	»
Employées de commerce	»	7	»
Femmes de chambre...	2	1	»
Lingères.....	10	7	3
Ménagères.....	»	15	»
TOTAUX.....	18	49	4

Nota. — Nous publierons tous les trimestres le compte exact des bénéfices réalisés pour les travailleurs par le placement gratuit de la Bourse du Travail.

MAXIMES ET PENSÉES

Aurélien Scholl a dit : les chiens des riches sont plus heureux que les enfants des pauvres.

Un enfant demande à son père : Pourquoi n'es-tu pas riche depuis que tu travailles ?

Et le père de répondre : C'est parce que j'ai été assez niais de me laisser voler par mes patrons

C'est véridique.

Il ne se passe pas de jours sans que les journaux racontent que des gens meurent de faim.

Hier, c'était une pauvre vieille de 78 ans, qui mourait de faim, 13, passage Clichy. C'est affreux.

Mourir de faim dans une société qui est recouverte de multiples produits, dans une société où les produits alimentaires et industriels sont entassés sur les marchés et dans les magasins et où tant de bras sont inoccupés !

Mais il est vrai que nos patrons qui volent nos produits, aiment mieux les porter aux nègres qui n'en ont que faire.....

MOUVEMENT SOCIAL

Congrès International des ouvriers gantiers

Le deuxième congrès des ouvriers gantiers se tient cette année à Grenoble.

La représentation étrangère est composée de quatre Belges, un Luxembourgeois, deux Allemands, l'un de Stuttgart et l'autre de Brandebourg, deux Italiens, représentant les villes de Milan, Turin, Gènes et Bologne, trois Français, représentant Paris, Grenoble et Gières (Isère).

La vérification des pouvoirs a fait connaître que les Belges représentaient 750 membres, le délégué luxembourgeois 127, ceux de l'Allemagne 2,500, ceux d'Italie 236, ceux de France 100 pour Paris, 450 pour Grenoble, 72 pour Gières.

Voici l'ordre du jour du congrès :

1^o Règlementation du travail, minimum de salaire, abolition du travail en chambre, travail au système ;

2^o Caisse de chômage ;

3^o Obligation pour les gantiers de faire partie d'un syndicat d'organisation nationale ;

4^o Organisation du travail de la femme ;

5^o Affiliation des corps de métiers similaires de la ganterie ;

6^o Caisse de voyage ;

7^o Les grèves ;

8^o Mesures à prendre pour l'affiliation des Sociétés gantiers à la fédération ;

9^o Mesures à prendre pour l'affiliation des gantiers d'Allemagne, d'Autriche et de Bohême ;

10^o Comité fédéral, sa composition ;

11^o Questions administratives concernant la gestion du Comité fédéral ;

12^o Fixation du prochain congrès.

La grève générale

On se rappelle que le dernier congrès corporatif tenu à Paris, dans la salle du Commerce, a décidé à la presque unanimité des délégués de provoquer une agitation en vue de la grève générale.

C'est à la fin d'octobre que les organisations ouvrières doivent répondre à ce sujet par un referendum.

Une commission a été nommée par le Congrès pour s'occuper plus particulièrement de la propagande à faire.

Cette commission vient d'adresser à toutes les organisations syndicales et groupes corporatifs l'appel suivant :

Travailleurs, debout !

En avez-vous assez de cette vie d'esclaves ?

Voulez-vous continuer à être chair à machine quand vous ne serez pas chair à ca-

non, et vos épouses et filles chair à plaisir?

Voulez-vous travailler pour vous et non pour ceux qui vous font rendre eau et sang?

Voulez-vous vivre en travaillant?

Le million de travailleurs organisés, représenté au congrès national des chambres syndicales, a répondu par un *oui* énergique.

Votre devoir, citoyens, est d'appuyer de toutes vos forces le vote émis en faveur de la grève générale, seule arme que nous ayons à notre disposition, sans faire couler le sang précieux des travailleurs.

Il faut que par la grève générale, nous fassions rendre gorge à tous nos exploités.

C'est pourquoi la commission nommée par le congrès et adjointe à la fédération des Bourses, pour former le comité d'organisation de la grève générale, s'adresse à vous, organisations syndicales et groupes corporatifs, pour que vous lui facilitiez la besogne afin de pouvoir prendre en main la défense du prolétariat

Vive la grève générale !

A cette proclamation est jointe un questionnaire sur lequel les organisations auront à se prononcer par oui ou par non.

« 1^o Etes-vous partisans de la grève générale ? »

» Etes-vous contre la grève générale ? »

» Etes-vous partisan de la déclaration de la grève générale, si on venait à porter atteinte aux organisations ouvrières ? »

Et maintenant, la parole est aux travailleurs.

MOUVEMENT OUVRIER

Les grèves anglaises

LONDRES. — La grève du charbon continue.

Dans une réunion, tenue à Leeds, 4,000 mineurs ont décidé de continuer la grève.

Dans le sud du pays de Galles, 70,000 mineurs sont descendus dans les puits; il reste donc 30,000 mineurs gallois en grève.

Des centaines de navires attendent du charbon dans les ports du pays de Galles.

4,000 marins, plusieurs ouvriers du fer et de l'acier ou employés de chemins de fer sont réduits au chômage par suite de la grève qui coûte, jusqu'à ce jour, 600,000 livres sterling de salaires aux ouvriers.

Les houillères du nord de la principauté de Galles sont toujours fermées.

— Des grévistes se massent à Alfreton, district voisin de Chesterfield.

Onze cents enfants de Chesterfield ont été nourris par les comités de secours.

De nombreuses distributions ont été également faites aux femmes.

Les grévistes sont allés sur les limites des comtés de Derby et Nottingham, entre Sutton et Pinston, où des renforts de police et de cavalerie ont été envoyés, accompagnés d'un magistrat chargé de faire les sommations légales.

— Les grèves des houillères du Yorkshire et du Derbyshire entravent le commerce.

L'exemple du Midland-railway qui annonçait hier la suppression d'une tren-

taine de trains de voyageurs, a été suivi aujourd'hui par le Manchester-Sheffield-Railway. Cette dernière campagne vient de supprimer plus de 50 trains.

SWANSEA (PAYS DE GALLES). — 5,000 ouvriers des manufactures de fer blanc de la région sont sans travail.

La grève fait perdre jusqu'ici aux Compagnies de chemin de fer un million de livres sterling de transports.

La durée du travail dans les ateliers des différentes Compagnies de chemins de fer est réduite aujourd'hui; le nombre des trains diminue.

MANSFIELD. — Le Syndicat des mineurs du Nottinghamshire distribue aux grévistes des coupures de 2 shellings et de 5 shellings, remboursables à trois mois, que les petits commerçants acceptent en paiement.

Les manufactures font venir leur charbon du comté de Durham.

La misère est dure au sud de la vallée de Lean.

WIDNES. — Les usines de cuivre et de produits chimiques sont arrêtées.

3,000 ouvriers sont sans travail.

Italie

Le ministère de l'agriculture, industrie et commerce, a publié une statistique officielle des grèves survenues dans l'industrie et l'agriculture italienne depuis l'année 1881 jusqu'en 1891.

Pour aujourd'hui, nous allons donner seulement quelques chiffres, car ce travail mérite une appréciation bien plus étendue. Ce sera l'objet d'une étude spéciale.

Les régions d'Italie ayant eu le plus de grèves, sont : La Lombardie, 260; le Piémont, 143; l'Emilia, 134; la Vénétie, 88, et la Toscane 86.

On peut résumer les causes de la grève à cinq.

1^o Demandes d'augmentation de salaires ;
2^o Demandes de réduction des heures de travail ;

3^o Refus d'accepter une diminution de salaire.

4^o Refus de faire des heures supplémentaires sans augmentation.

5^o Conflit provoqué par le mode de paiement, les amendes, le travail du dimanche, etc., etc.

Le motif de l'augmentation de salaire est toujours le plus important.

Sur 1.047 grèves, 170 eurent un résultat favorable aux ouvriers; 448 prirent fin, grâce à une transaction amiable; 425 n'eurent aucun résultat utile.

Le nombre total des employés de chemins de fer des Etats-Unis est de 760.000, sur ce chiffre, 150.000 sont syndiqués.

COLUMBUS. — 22.000 mineurs sont en grève depuis le 1^{er} mai, ils réclament une augmentation de 5 0/0 par tonne.

BOURSES DU TRAVAIL DE FRANCE

1. Agen (Lot-et-Gar.), r. Montesquieu, 55.
2. Alger (Algérie), Palais Consulaire.
3. Angers (Maine-et-L.), pl. des Halles.
4. Angoulême (Ch.), r. de la Cloche-Verte, 21.
5. Béziers (Hérault), r. de la République, 24.
6. Boulogne-s-mer (Pas-de-Calais).
7. Bordeaux (Gironde), 32, r. du Mirail.
8. Cahors (Lot), r. Jean-Caviole.
9. Carcassonne (Aude).
10. Cette (Hérault).
11. Chatellerault (Vienne).
12. Cholet (Maine-et-Loire).
13. Cognac (Charente), pl. François-1^{er}, 15.
14. Cournon (Rhône).
15. Dijon (Côte-d'Or).
16. Marseille (B. du Rh.), rue de l'Académie.
17. Montpellier (Hérault), bd Louis-Blanc, 8.
18. Nantes (Loire-Inf.), rue de Flandres, 18.
19. Nîmes (Gard), rue St-Paul, 7.
20. Roanne (Loire), pl. St-Etienne.
21. St Etienne (Loire), pl. Marengo, 6.
22. St-Nazaire (Loire-Inf.), r. de la Gare, 23.
23. St-Girons (Ariège).
24. Toulon (Var), r. de la République, 51.
25. Toulouse (Hte-Gar.), r. des Treize-Vents.
26. Tours (Ind.-et-L.), pl. du Château-Neuf, 3.
27. Paris (Seine), r. du Château-d'Eau, 3.
- ... — — annexe A., r. J.-J.-Rousseau.
28. Lyon (Rhône), cours Morand, 39.
29. Rennes (Ille-et-Vilaine).

PHARMACIE B. BUREAU

Ex-Interne des Hôpitaux

1^{er} prix de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie

8, Rue d'Orléans, 8

Défiant toute concurrence tant par la modicité de ses prix que par la pureté absolue de ses produits.

Tous nos Médicaments sont garantis exempts de falsifications.

ANÉMIE - CHLOROSE - LYMPHATISME

Géris rapidement par les Dragées & Elixir

HÉMATOGÈNES

(Marque déposée)

Pharmacie Notre-Dame - 21, Rue Voltaire

Médicaments supérieurs à prix réduits

Spécialités AU MÊME PRIX que rue d'Orléans

Bandages & Accessoires de Pharmacie

Bas varices, Ceintures, etc., Articles de Pansement et tous les Accessoires de Pharmacie aux prix les plus avantageux.

Le Gérant : D. COLOMBE